

# MAIRIE DE MANTEYER

## SÉANCE DU 16 JANVIER 2025

DE-004-2025

Nombre de membres  
afférents au CM : ..... 11  
Nombre de membres en  
exercice ..... 11  
Nombre de membres  
présents ..... 07  
Nombre de membres qui  
ont pris part à la délib 10

Date de la convocation  
10/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PONS, Maire.

**Présents :** PONS Michel, IMBERT Joëlle, BETEILLE Nelly, CELCE Chantal, PAUCHON Robert, FLEURY Simon, LORIDON Pablito,

**Absents non excusés :** TESSA née BONNARDEL Dorine

**Absent excusé représenté :** LE MAGADURE Antoine (pouvoir à Michel PONS)  
LEVY Claude (pouvoir à Pablito LORIDON)  
BUMAT Vincent (pouvoir à Joëlle IMBERT)

Mme Nelly BETEILLE a été élue secrétaire.

**Objet : Délégués à la CCBD.**

Considérant :

- Que dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers municipaux) et dans la limite du nombre de sièges attribués à la commune au sein du conseil communautaire.
- Que l'arrêté préfectoral n°05-2019-10-22-002 du 22 octobre 2019 a défini le nombre et la répartition des délégués du conseil communautaire de la communauté de communes Buëch Dévoluy (CCBD), commune de Manteyer 1 siège.

Monsieur Michel PONS, Maire est désigné délégué titulaire pour siéger au conseil communautaire de la CCBD.

Madame Joëlle IMBERT, Première Adjointe est désignée déléguée suppléante pour siéger au conseil communautaire de la CCBD.

Pour extrait conforme

Le Maire



Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0  
Abstention : 0  
Ont voté pour : 10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20250116-DE-004-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2025